

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-cinq mai à 18 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, à huis clos, à la salle des fêtes (crise sanitaire Covid-19 oblige), sous la présidence de Monsieur ROUSSEL Serge, Maire, en suite d'une convocation en date du dix-huit mai deux mil vingt-et-un dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Monsieur PIREZ Robin, absent non excusé, et de Monsieur CENDRE Philippe, absent excusé qui a donné procuration à Monsieur ROUSSEL Serge.

Monsieur VASSEUR Olivier est élu secrétaire de séance.

### **I. Contrats P.E.C. (Parcours Emploi Compétence)**

Monsieur le Maire indique avoir reçu un avis de paiement de l'Agence de Services et de Paiement pour les contrats P.E.C. de Madame Cloé BECLIN et de Monsieur Nathan LOMBART. La collectivité percevra chaque mois, et ce pendant un an, une aide de l'Etat s'élevant à 1.421,34 € pour les deux agents.

### **II. Clôture de la régie de fonctionnement « Fêtes et Cérémonies » ouverte le 11 juin 1964**

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil municipal avoir reçu le 26 mars 2021 en mairie Monsieur POULAIN Jérôme, Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale, de la Trésorerie de Campagne-les-Hesdin, pour une vérification de la régie de dépenses de fonctionnement « Fêtes et cérémonies » ouverte le 11 juin 1964. Lors de cette vérification, Monsieur l'Inspecteur Divisionnaire a indiqué que cette régie ne fonctionnait plus et qu'il est nécessaire de prendre une délibération clôturant la dite régie. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de procéder à la clôture de la Régie de dépenses de fonctionnement « Fêtes et cérémonies » ouverte le 11 juin 1964.

### **III. Travaux de l'église : protection des tableaux**

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de restauration du clocher de l'église Saint-Leu vont débiter courant juin. Monsieur le Maire indique avoir reçu en mairie un appel téléphonique de Madame Chantal PANDELIS, Présidente de l'Association de Restauration de l'Eglise, demandant s'il est prévu de protéger les tableaux pendant la période de travaux. Monsieur le Maire indique que le chantier ne va pas empiéter sur la partie où les tableaux sont situés.

### **IV. Alerte de la Fédération Française du Bâtiment sur les surcoûts et pénuries de matériaux**

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier de la Fédération Française du Bâtiment du Nord – Pas-de-Calais sur les surcoûts et pénuries de matériaux. Une nouvelle menace pèse sur les entreprises et fragilise le secteur du Bâtiment et des Travaux publics : la flambée des prix des matériaux et les ruptures d'approvisionnement. Les conséquences induites commencent à apparaître notamment par la difficulté des entreprises à chiffrer des opérations, faute de visibilité sur les délais de livraison et les prix à appliquer. Il est nécessaire de rappeler que la plupart des marchés en cours restent signés à prix fermes, non actualisables, ni révisables et que ces derniers prévoient des pénalités de retard. Cela induit que les entreprises vont devoir supporter les hausses exponentielles du coût des matériaux sur des marges déjà faibles.

### **V. Travaux de l'église**

La première réunion de travail concernant les travaux de rénovation du clocher de l'église est programmée au vendredi 28 mai 2021 à 14h30 à la salle des fêtes à l'initiative de Monsieur Hugues DEWERDT, Architecte du Patrimoine. Sont invités à cette réunion les représentants de trois entreprises retenues, Monsieur le Maire et les Adjointes au maire.

### **VI. Fête des écoles**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain CUVILLIER, Directeur du R.P.I., concernant la traditionnelle fête de l'école. Monsieur CUVILLIER indique que cette manifestation n'est pas d'actualité compte tenu de la crise sanitaire. Rien n'est décidé pour le moment.

### **VII. Création d'un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> Classe**

Monsieur le Maire indique que Madame BARDE Sabine, secrétaire de mairie, peut prétendre à un avancement de grade à compter du 15 juillet 2021. Pour cela, le Conseil municipal doit délibérer pour créer un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> Classe à raison de 20h/Semaine à compter de cette date. Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, décident de créer un poste de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> Classe à temps non-complet, à raison de 20h/semaine à compter du 15 juillet 2021.

### **VIII. Mutualisation**

Monsieur le Maire indique avoir reçu un mail émanant de 7 Vallées Comm dans le cadre de la mutualisation pour la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'armoires fortes anti-feu. La délibération ouverte, les membres du Conseil municipal acceptent, à l'unanimité, d'adhérer à ce groupement de commandes et invitent Monsieur le Maire à signer la convention.

### **IX. Enquête publique**

La séance ouverte, Monsieur le Maire indique avoir reçu un arrêté de Monsieur Le Préfet du Pas-de-Calais concernant la réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Canche au droit de l'ancien seuil MGEN situé sur la commune d'Huby-Saint-Leu. Cet arrêté préfectoral nécessite l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau pour la période du lundi 19 avril 2021 au mardi 4 mai 2021 inclus. La commune d'Huby-Saint-Leu doit donner son avis sur la demande d'autorisation. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à la demande d'autorisation de réalisation de travaux de restauration de la continuité écologique sur le bassin de la Canche au droit de l'ancien seuil MGEN situé sur la commune d'Huby-Saint-Leu.

### **X. Affaires diverses**

☞ **Appel du 18 juin** : à l'occasion de la Commémoration de l'Appel Historique du 18 juin 1940, la municipalité organisera une cérémonie à 18h30 à la Stèle Commémorative du Souvenir, Place des Tilleuls.

☞ **Football** : La Fête du Football, organisée par l'U.S.L., est programmée aux 3 et 4 juillet 2021.

☞ **Illuminations de Noël** : Monsieur Jean-Luc GUICHOUX de la Société JLG – Collectivités viendra en mairie le mardi 1<sup>er</sup> juin pour faire ses offres de prix pour des illuminations de Noël.

☞ **Contrôle URSSAF sur la paye de 2019** : Une enquête a été menée par l'URSSAF concernant la paye de 2019 (rémunération du personnel communal, indemnités des élus, indemnité du percepteur, charges salariales et charges patronales). La conclusion de l'URSSAF, rendue le 4 mai est la suivante : « Aucune irrégularité n'a été relevée à l'examen des documents consultés ».

☞ **Formation d'intégration** : Dans le cadre de sa titularisation, Madame BÉCLIN Sandy doit effectuer une formation d'intégration de cinq jours. Cette formation a débuté en février mais a été interrompue. Les trois jours de formation manquants sont programmés du 23 au 25 juin à Lillers.

☞ **Stage d'initiation en milieu professionnel** : Dans le cadre de son cursus scolaire, Lilian MERLOT a sollicité la commune pour effectuer un stage d'initiation en milieu professionnel du 25 mai au 05 juin 2021.

☞ **Arrêt de travail** : Monsieur Dominique NÉDONCHEL est en arrêt de travail depuis le 26 octobre 2020 jusqu'au 7 juin 2021 inclus.

☞ **Élections** : Monsieur le Maire rappelle que les élections Départementales et Régionales sont programmées aux dimanches 20 et 27 juin 2021.

☞ **Nouvelle Carte Nationale d'Identité** : Plus pratique, innovante et sécurisée, la nouvelle carte d'identité nationale (C.N.I.) sera déployée progressivement sur l'ensemble du territoire national, entre le 15 mars 2021 et le 28 juin 2021. Entre le 15 mars et le 17 mai, la nouvelle C.N.I. a été délivrée dans trois départements pilotes (Oise, Seine-Maritime et Réunion) puis généralisée entre le 17 mai et le 28 juin 2021 sur l'ensemble du territoire.

☞ **Bilan Énergétique** : Dans le cadre de son accompagnement du territoire des 7 Vallées, Guillaume ANSART, Conseiller en Énergie Partagé – Communauté de Communes des 7 Vallées – Fédération Départementale d'Énergie du Pas-de-Calais propose d'effectuer un bilan énergétique sur trois ans ayant pour objectif d'identifier les enjeux énergétiques de l'ensemble du patrimoine bâtiment et de l'éclairage public de la commune d'Huby-Saint-Leu.

☞ **Tri sélectif** : lors du ramassage des bacs de couleur jaune, des contrôles seront effectués par le personnel de la Communauté de Communes des 7 Vallées. En cas d'erreur de tri, soit le bac sera collecté avec un avertissement, soit il sera refusé. Pour toute question, merci de contacter le service de collectes au 03.21.06.57.18 / [sophie.giniaux@7vallees-comm.fr](mailto:sophie.giniaux@7vallees-comm.fr).

La séance est levée.

**Le Maire,**  
**Serge ROUSSEL**

